



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1242

Approbation du montant de la subvention versée par la Métropole au titre du soutien des communes pour les centres de vaccination Covid-19 et autorisation de signature de la convention de financement

Direction Sécurité Prévention

Rapporteur : Mme DE LAURENS Céline

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1242 - APPROBATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEE PAR LA METROPOLE AU TITRE DU SOUTIEN DES COMMUNES POUR LES CENTRES DE VACCINATION COVID-19 ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT (DIRECTION SÉCURITÉ PRÉVENTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'irruption de la pandémie liée à la Covid-19 a nécessité, de la part de l'Etat, mais aussi des collectivités locales, des réponses fortes permettant de faire face aux nouveaux enjeux de santé publique posés par la propagation du virus au sein des populations.

Dans ce contexte, sous l'égide de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, avec le concours de la Ville de Lyon et des Hospices civils de Lyon, un centre de diagnostic fixe a été ouvert le 24 septembre 2020 au sein du Palais des sports de Gerland : il est ouvert à tous, la méthode de test employée est celle des RT-PCR et les résultats sont délivrés sous 12 à 24h en moyenne.

A compter du 14 janvier 2021, ce centre est devenu également un centre de vaccination, tel qu'encadré par l'arrêté n° 2021-10-0019 portant désignation d'un centre de vaccination contre la Covid-19 à Lyon (palais des sports de Gerland).

A cet égard, la stratégie vaccinale est mise en œuvre sous pilotage de l'Agence régionale de santé et de la Préfecture, en lien étroit avec l'ensemble des acteurs concernés, en particulier les collectivités locales.

Ainsi, la vaccination contre la Covid-19 est réalisée à travers les centres de vaccination, sur la base d'un centre pour cent mille habitants et après avoir répondu à un cahier des charges rédigé par l'ARS.

La vaccination est en effet un axe essentiel de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 : il importe donc que des structures soient désignées comme des centres de vaccination contre la Covid-19 sur l'ensemble du territoire. La circulaire n° 6241-SG du 12 janvier 2021 du Premier ministre porte sur la nécessaire accélération de la campagne de vaccination et de la mise en place de centres de vaccination : le déploiement de la campagne vaccinale constitue l'absolue priorité de l'Etat dans les semaines suivantes la transmission de cette circulaire.

Depuis son ouverture, le centre de vaccination est ouvert 7 jours sur 7 depuis le dimanche 14 mars.

La Ville de Lyon, outre la mise à disposition des locaux du palais des sports et depuis le 1^{er} avril 2021 du petit palais, assume les frais nécessaires à l'accueil de la population candidate au dépistage ou à la vaccination (accueil et accompagnement du public, nettoyage et désinfection des locaux).

Pour la Ville de Lyon, le coût généré par l'ouverture du centre de Gerland s'élève à 1 271 903 euros pour le premier semestre 2021.

Dans ce contexte, la Métropole de Lyon a décidé d'apporter un soutien financier exceptionnel aux communes ayant mis en place des centres de vaccination.

La délibération n° 2021-0582 du 21 juin 2021 du Conseil de la Métropole prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement de 100 000 euros pour la Ville de Lyon.

Ce versement est conditionné à la signature d'une convention entre les deux collectivités.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

DELIBERE

- 1- Le montant de la subvention attribuée par la Métropole de Lyon, d'un montant de 100 000 euros, est approuvé.
- 2- La convention susvisée, établie entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 4- La recette en résultant, d'un montant de 100 000 euros, sera imputée au budget de l'exercice en cours, programme SECUPREVEN, opération MICASEP, nature 74758, fonction 10.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET